

Congrès annuel de l'Astee

Charte des partenaires « officiels - soirée de gala »

Chaque année, l'Astee organise un congrès d'envergure nationale. Cet événement est un moyen de diffusion et de partage des connaissances scientifiques et techniques.

Le congrès de l'Astee : carrefour d'échange entre professionnels de l'eau et des déchets

Le congrès annuel de l'association est un lieu central de rassemblement des professionnels du monde de l'eau et des déchets. Il leur permet d'échanger, de faire connaître et de capitaliser leurs expériences dans ces domaines. Il leur offre le moyen d'avancer et de renforcer leurs compétences techniques et scientifiques sur des enjeux clés de santé publique et environnementaux, enjeux sur lesquels l'attente du grand public est forte.

Afin de progresser collectivement sur ces enjeux, le congrès est aussi l'occasion de faire le point sur l'avancement des travaux issus des commissions scientifiques et techniques de l'Astee et d'enrichir les réflexions autour d'échanges et de partage d'expériences. Il permet d'apporter des éléments de réponse aux acteurs de l'environnement pour faire face aux défis nouveaux qui se dessinent, tant sur l'eau que sur les déchets.

De façon à financer l'évènement, l'Astee met en place :

- Des inscriptions payantes
- Des partenariats officiels
- Des partenariats de plusieurs niveaux, généralement nommés Or, Argent ou Bronze

Être le collectif des partenaires officiels du congrès de l'Astee

Afin d'identifier le lieu où se tiendra son congrès annuel, l'Astee lance un appel à candidatures. Celui-ci s'adresse non pas à un acteur seul, mais à un territoire représenté par un collectif de partenaires, nommé ci-dessous « collectif ». Ce collectif est coordonné par une collectivité qui associe ses opérateurs publics et privés. Le collectif dont la candidature est retenue par le Conseil d'Administration soutiendra financièrement l'évènement et contribuera à son organisation et son rayonnement : diffusion de l'appel à contributions, participation à l'élaboration du programme, soutien logistique, relai de la communication, organisation de la soirée de gala, etc.

Qu'est-ce qu'un collectif de partenaires ?

Il se compose d'une collectivité et de ses opérateurs publics et privés, qui souhaitent accueillir le congrès annuel de l'Astee. Pour cela ils s'associent à travers une candidature groupée et s'engagent à soutenir la préparation et la tenue de l'évènement sur leur territoire.

D'autres partenaires officiels peuvent être identifiés et sollicités par l'équipe permanente de l'Astee au cours du processus de préparation de l'évènement, notamment en lien avec les structures locales

et/ou l'État ou les Agences sous tutelle de l'État (agglomération ou métropole, région, agences de l'eau, ...).

Visibilité du collectif des partenaires « officiels - soirée de gala »

Le collectif est annoncé sur l'ensemble des documents de communication du congrès : flyers, programme (logos sur page de couverture et page dédiée aux partenaires), application numérique du congrès et site web.

La soirée de gala, financée et organisée par le collectif, est également annoncée dans le programme du congrès avec la mention « *Soirée offerte par le collectif officiel de partenaires du 10X^e congrès* » (cf. ci-dessous).

Le collectif est également identifié dans l'application numérique, application mobile dédiée au congrès, dans la rubrique « Nos partenaires » (logo, présentation des activités, réseaux sociaux, contact). La possibilité est donnée de publier des documents, productions ou autres informations *via* la mallette (qui redirige vers le support en ligne).

Le collectif peut également être rendu visible sur place, en fonction des possibilités logistiques et dans une logique de présence technique sobre et équilibrée par rapport aux autres partenaires officiels (à discuter avec l'équipe permanente Astee) : affichage, kakémono, animation, exposition de maquette ou de matériel technique, etc.

Identification des interlocuteurs et des opportunités de demandes de subvention auprès des acteurs locaux

En tant que le collectif des partenaires officiels du congrès de l'Astee, il est attendu que le collectif accompagne la direction de l'Astee et ses représentants locaux dans l'identification des interlocuteurs locaux pour l'obtention de subventions supplémentaires, publiques et/ou privées locales, nécessaires à l'équilibre budgétaire de l'évènement.

Élaboration du programme de l'évènement

Le collectif désigne deux représentants, l'un d'une structure publique et l'autre d'une structure privée, toutes deux, faisant partie du collectif. Ces représentants devront participer au comité de programme en charge de l'élaboration du programme, en tant que copilotes de l'évènement. Cette participation représente environ 3 réunions entre juin et décembre de l'année N-1 ainsi que la relecture et l'évaluation de la moitié des propositions reçues en réponse à l'appel à communications. Le programme du congrès est finalisé en décembre pour être diffusé en début d'année N. De plus, il sera demandé aux copilotes de participer à La Plénière du congrès.

Organisation et prise en charge de la soirée de gala

Un des temps forts du congrès est la soirée de gala, qui permet aux congressistes de se rencontrer et d'échanger de manière plus informelle dans un cadre agréable.

Le collectif est en charge de l'organisation et du financement de cette soirée, qui doit correspondre aux valeurs portées par l'Astee pour ces évènements : **convivialité, sobriété et modernité**.

Le choix du lieu, du format et des prestations liées (restauration, animation, etc.) est laissé au collectif. Il est préférable que le lieu soit proche du lieu du congrès. Si des transports doivent être mis en place

entre le lieu du congrès et le lieu de la soirée (aller et retour), ils sont à la charge du collectif (organisation et financement).

Les participants au congrès doivent obligatoirement s'inscrire à la soirée de gala. L'Astee gère ces inscriptions en même temps que les inscriptions au congrès. **Le collectif réserve entre 100 et 150 places à l'Astee** pour les participants, les administrateurs de l'association et l'équipe permanente. Au-delà, la soirée de gala est affichée complète pour l'Astee et une liste d'attente peut éventuellement être mise en place. L'Astee communique en amont au collectif la liste des congressistes inscrits à la soirée de gala.

Le collectif peut tout-à-fait aller au-delà de 150 convives et profiter de l'évènement pour inviter ses propres partenaires.

Les prises de parole éventuelles lors de cette soirée sont à l'initiative du collectif. **L'Astee sollicite seulement un temps de parole pour la remise de divers prix** (à définir avec l'équipe permanente Astee).

[Le collectif des partenaires officiels contribue financièrement à l'équilibre financier de l'évènement au sein de l'Astee](#)

Contribution financière à l'évènement

Une contribution financière à l'évènement est attendue de la part du collectif. Elle est fixée à un montant global de 80 000 € HT, au-delà de la prise en charge de la soirée de gala. Elle prendra la forme de subvention(s) et sponsor(s). Elle pourra également se composer d'apports en nature qui allègent les charges directes du projet telle la prise en charge partielle ou totale de la location de l'espace d'accueil du congrès.

Invitation

Dans le cadre du partenariat, un nombre d'invitation (forfait 3 jours) est attribué aux partenaires. Dans un souci d'équité, la règle appliquée est la même pour l'ensemble des partenaires :

- une invitation (forfait 3 jours) par tranche de 10 000 euros.
- à partir de 10 inscriptions payantes engagées, le partenaire correspondant bénéficie d'1 invitation forfait par tranche de 10 inscriptions supplémentaires engagées.

Pour mémoire, le modèle économique des congrès de l'Astee s'équilibre sur l'inscription payante de l'ensemble des participants (intervenants et congressistes). Des remises sont appliquées pour les membres de l'association et les intervenants. Des tarifs préférentiels sont proposés aux membres jeunes professionnels, aux personnes membres en recherche d'emploi ainsi qu'aux membres retraités. Un système d'earlybird est également mis en place.

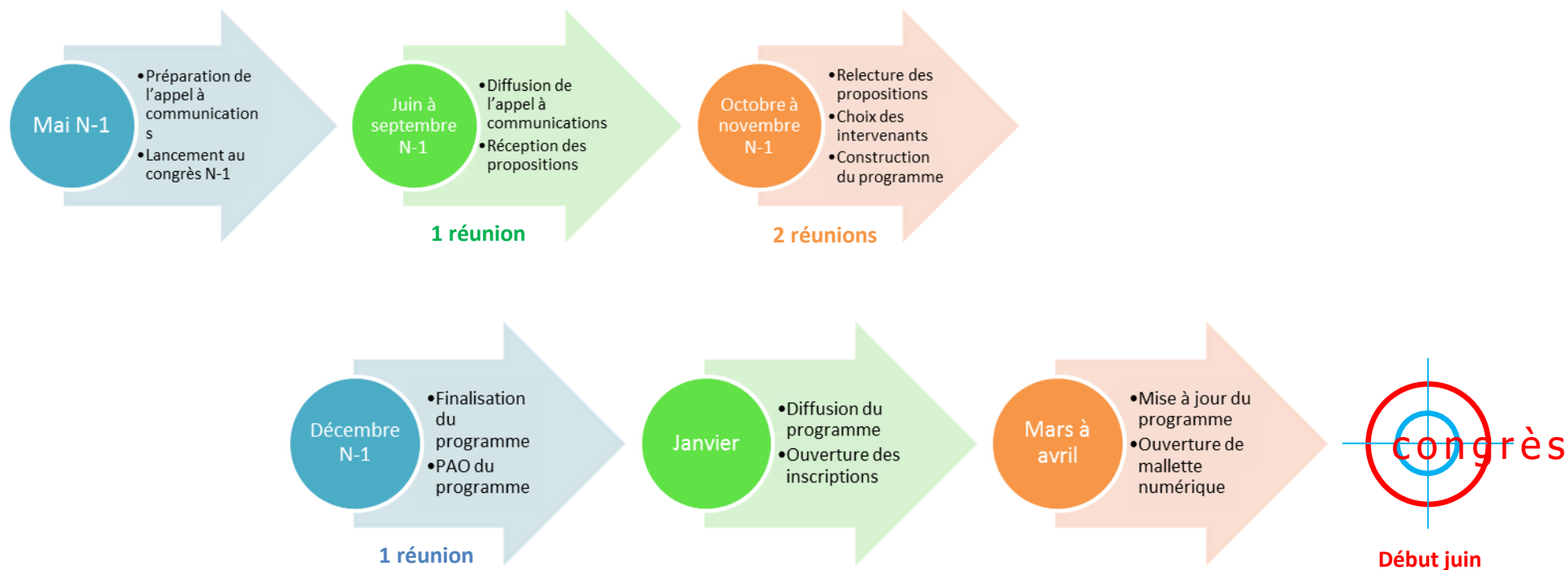
[Éléments attendus](#)

Pour mettre en œuvre ce partenariat, les éléments ci-dessous sont attendus :

- Visibilité
 - o Logos en haute définition (format .ai ou .eps) et .jpg - attendu en novembre N-1
 - o Courte description des activités des partenaires (idéalement, cela doit tenir sur une page de smartphone) - attendu en mars N

- Liens vers les réseaux sociaux utilisés parmi LinkedIn, Facebook et Twitter - attendus en mars N
- Un contact que les participants peuvent contacter pour toutes questions sur la structure (cela peut être un mail nominatif ou générique) - attendu en mars N
- Les documents des partenaires qui seront intégrés à l'application numérique - attendu en mars N
- Soirée de gala
 - Date (généralement le jour 1 ou jour 2 du congrès pour assurer un maximum de participation) - attendu en novembre N-1
 - Lieu et horaire (généralement, la soirée débute vers 19h30-20h en fonction de la clôture des sessions de la journée) - attendu en novembre N-1
 - 1 à 2 photos du lieu en haute définition avec les crédits photo nécessaires - attendu en novembre N-1
- Aide à la sollicitation des subventions auprès des acteurs locaux :
 - Identification des bons interlocuteurs
 - Co-portage des messages auprès des décideurs
- Comité de programme
 - Noms et coordonnées des deux représentants qui participeront au comité de programme – attendu en décembre N-2
- Invitations et inscriptions dans le cadre du partenariat :
 - Fiches d'inscription complétées des personnes qui bénéficient des invitations (avec détails des coordonnées et des sessions auxquelles ils souhaitent participer). Ces inscriptions n'entraîneront pas de facturation - attendu en mai N au plus tard
 - Fiches d'inscription complétées des personnes inscrites (avec détails des coordonnées et des sessions auxquelles ils souhaitent participer). Toute inscription supplémentaire sera traitée comme une inscription classique et fera l'objet d'une facturation.

Calendrier



L'Association scientifique et technique pour l'eau et l'environnement (Astee) est une association française reconnue d'utilité publique. Elle est constituée de près de 4 000 membres, personnes morales et physiques, professionnels de l'eau (eau potable, assainissement, gestion écologique des ressources en eaux et des milieux aquatiques) ainsi que des déchets et de la propreté urbaine.

L'Astee a pour vocation la mutualisation des connaissances, des pratiques et des savoir-faire et d'en faciliter l'accès au bénéfice de chacun. Elle est également sollicitée pour consolider des avis ou des recommandations aux pouvoirs publics.

Depuis 1905, l'AGHTM, renommée ASTEE en 2004, a su s'adapter aux évolutions de nos métiers et de leur environnement, tout en restant fidèle aux valeurs qui en font la force, dont en premier lieu le respect de la diversité qui la compose et la capacité à construire des consensus. Elle est un carrefour de réflexions, de rencontres, d'échanges et d'informations ouvert à l'ensemble des acteurs publics et privés. Elle promeut des solutions concrètes au bénéfice du développement durable des services publics de l'environnement, par l'élaboration de doctrines collectives sur les meilleures pratiques, par l'accompagnement du progrès et des innovations, par le partage des retours d'expérience et la mutualisation des compétences, au bénéfice de la performance.

L'Astee est le correspondant national des associations européennes et mondiales équivalentes de l'eau et des déchets comme l'IWA, l'ISWA et l'EWA.

Sélection du collectif des partenaires officiels

Chaque dossier de candidature sera soumis aux membres du Conseil d'Administration d'avril (N-2 par rapport à l'année du congrès visée) et sera évalué selon plusieurs critères et en s'appuyant sur l'avis des sections territoriales de l'Astee concernées par les candidatures.

- Candidature et documents à transmettre
 - o Fiche de candidature du collectif des partenaires complétée ;
 - o Lettre d'intention de chaque partenaire faisant partie du collectif (un courrier signé de l'élu de la collectivité porteuse de la candidature collective serait apprécié) ;
 - o Lettre de soutien d'éventuels autres partenaires non intégrés dans le collectif ;
 - o Plaquette(s) de présentation des potentiels lieux d'accueil du congrès.
- Critères de sélection : plusieurs critères permettront aux membres du Conseil d'Administration de discuter les différentes candidatures reçues et de n'en retenir qu'une :
 - o Critères généraux sur le cahier des charges (accessibilité, parc hôtelier, lieu du congrès, propositions pour la soirée de gala et son animation, etc.) ;
 - o Critère sur les partenaires associés dans le collectif (mixité publics - privés et ancrage local) : le Conseil d'Administration veillera à la diversité des partenaires d'une année à l'autre ;
 - o Critère sur la zone géographique : le Conseil d'Administration tiendra compte du bassin sur lequel le congrès précédent se sera tenu et sera sensible à un lieu qui n'aurait jamais accueilli le congrès ou pas ces 10 dernières années.

Le Conseil d'Administration se laisse la possibilité de sélectionner une candidature pour l'édition du congrès visée par l'appel à candidatures en cours, mais aussi une autre pour l'édition suivante.